

PROCÈS VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

1 er OCTOBRE 2024

Convocation du 27 septembre 2024

Membres présents :

Mme Isabelle ROBINEAU (Maire), Mme Véronique BOISSON (Adjointe), M. AURIOT Thierry, NOEL Vincent, Mme RAVAT Evelyne Monsieur SAEZ Gildas, Mme SALIN Myriam,

Membre excusé :

Membre excusé : M. DAMIANI Tony (Adjoint),

Membres absents : M. BRUGON Bernard, M. JARZAB Johnny

Ouverture : 18h30

Secrétaire de séance : Madame SALIN Myriam

- **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE**
- **APPROBATION DU BS 2024**

Le Conseil Municipal vote le budget supplémentaire 2023 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la manière suivante :

- en fonctionnement à la somme de 70 755.89€

- en investissement à la somme de 40 538.62€

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide l'adoption du budget supplémentaire 2024 à l'unanimité.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Maire propose de voter les subventions suivantes

	Montant
SPA NARGIS	150.00€
LES CHATS ERRANTS	100.00€
Les Amis du Musée de Châtillon-Coligny	100.00 €
L'APE de Saint Maurice sur Aveyron	60.00€
Total	410.00€

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'ensemble de ces subventions.

- **HORAIRES DE L'AGENT TECHNIQUE**

Madame le Maire explique qu'un agent ayant un autre emploi ne peut pas travailler pour une commune plus de 70% du temps réglementaire de travail hebdomadaire (soit 24 heures et 30 mn). Elle propose donc de recruter un agent technique pour 24 heures par semaine sachant que, les tâches récurrentes ont été chronométrées et que ce temps est largement suffisant. La commune renouera avec les pratiques du XXe siècle à savoir, externalisation de la coupe des bois communaux.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de passer les horaires de l'agent technique à 24 heures par semaine.

- **ANNUALISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE L'AGENT TECHNIQUE**

Madame le Maire explique que maintenant il est possible d'annualiser le temps de travail des agents. Elle propose de répartir les horaires de l'agent technique comme suit :

Du 1^{er} mars au 30 juin : 31 heures par semaine

Du 1^{er} juillet au 31 octobre : 24 heures par semaine

Du 1^{er} novembre au 28 février : 17 heures par semaine

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les horaires précisés plus haut.

- **DÉLIBÉRATION VENTE DE JARDINIÈRES**

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la vente des vieilles jardinières en béton qui ne sont plus utilisées pour 10 € l'unité.

- **PRÉPARATION DE NOËL**

Rappel : Le Noël de la commune est prévu le samedi 14 décembre 2024 . Les colis pour les seniors sont commandés depuis juillet. Il s'agit de décider des montants alloués pour les cadeaux des enfants et les cartes cadeaux des ados. Mme le Maire propose de rester à 30 € pour les cadeaux et 20 € pour les cartes cadeaux.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les montants proposés.

- **DIVERS**

L'abribus pour La Croix Blanche a été réceptionné et est en cours d'installation.

Investissements 2025 : Mme le Maire envisage la restauration des volets de la mairie, la pose de zébras jaune pour matérialiser les arrêts de bus du bourg et de la croix blanche et surtout une armoire blindée pour répondre aux exigences de la réglementation RGPD.

Mme le Maire fait lecture du rapport de M. Fabien Edme, responsable voirie de la Communauté de Communes concernant la réclamation de la commune pour la malfaçon des accotements de la rue creuse en 2023. C'est une fin de non-recevoir. Dossier clos au regret de certains conseillers comme M. Saez.

- **TOUR DE TABLE**

M. Saez demande si la commune a élargi à d'autres canaux que le CDG la recherche d'un agent technique puisque le contrat de M. Dupont arrive à terme le 31 octobre.

Réponse : Nous avons un agent en CDD qui connaît le métier et qui fait un travail satisfaisant. Autant le reconduire pour 8 mois. Ainsi nous pourrions juger de sa compétence sur une année complète.

M. Saez informe le Conseil de l'imminente levée du four du Smictom.

Il demande également si les containers collectifs de la rue creuse, de l'étang et des grands Balzats vont perdurer.

Réponse : Oui, confirmé par le Smictom.

Mme Boisson rapporte le déroulé de l'AG de l'APE de ST Maurice sur Aveyron. Bilan très positif. Bureau reconduit. Equipe dynamique.

Elle propose de mettre en délibération au prochain Conseil, la gratuité, une fois par an de la location de la salle des fêtes aux membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal n'y est pas favorable.

Elle demande aussi pourquoi le CA.PRO.GA s'est vu prêter des tables et des chaises de la commune pour son rassemblement de fin de moisson alors que la commune a pour ligne de conduite de ne pas prêter ni louer le matériel.

Réponse : La CA.PRO.GA est une exception depuis très longtemps. Cependant, pour rester cohérent, cela ne se fera plus. Un courrier sera adressé en ce sens.

Mme Boisson signale que les agriculteurs salissent énormément les routes et ne les nettoient pas suffisamment. C'est dangereux aussi bien quand la terre est sèche que quand il pleut.

Elle est désolée de l'état de la vitrine à disposition des associations.

Réponse : elle sera remplacée.

Fin de la séance 20h10.